

Piscine un entêtement grave de conséquence !

Faute d'avoir su commencer à temps les travaux de la nouvelle piscine, la municipalité vient de perdre la subvention de 825 000 € accordée par le Conseil Général. Malgré cela, le Maire persiste dans son intention de la construire : **mais à quel prix pour les Saint-Cyriens ?**

Le mirage d'une piscine à zéro euro s'évanouit :

- Aucune subvention : le fait de ne pas avoir déposé de dossier auprès de la Région n'a bien sûr pas permis d'obtenir des subventions de cette instance.
- La vente du terrain de l'ancienne piscine aux promoteurs et les recettes escomptées de la revente des terrains de l'ancienne gendarmerie, en cours d'annulation suite à la plainte déposée par le Conseil Général, ne suffiront pas à financer la nouvelle piscine.

La seule solution trouvée par la municipalité :

endetter la commune en souscrivant un emprunt de 4 millions d'Euros !

D'autres solutions peuvent être trouvées. Persister dans ce choix grèverait sévèrement les finances communales et ce pour de nombreuses années.

**Et dire qu'un grand nombre de St-Cyriens
avaient réclamé la réhabilitation
de l'ancienne piscine !!!**

Politique de l'enfance : les centres de loisirs sacrifiés !

S'il reste encore un domaine où une municipalité peut faire preuve d'initiative et mettre en œuvre sa politique c'est bien sur les activités enfants. A Saint-Cyr, la nôtre ne manque pas d'idées. Après avoir installé la police dans le centre Sémard et le centre aéré dans les écoles, fermé le centre de loisirs Fabien, elle entreprend maintenant la réduction de l'accueil du soir dans les écoles.

En début d'année, sous un prétexte de sécurité mais sans **aucune concertation préalable et sans argument pédagogique**, la municipalité instaure un nouveau système pour l'étude du soir. Les enseignants qui assurent l'étude sont maintenant comptabilisés dans l'effectif d'encadrement des centres de loisirs ce qui permet de supprimer en moyenne un animateur par centre. De plus, les absences sont rarement bien gérées et il arrive trop souvent que les animateurs soient en sous-effectif. Cette économie de postes faite au détriment des enfants **est contestée par les parents et les enseignants**. Mécontentes de ces atteintes à la qualité de l'accueil des enfants, les associations de parents d'élèves FCPE et GPEI ont proposé une pétition qui a recueilli un franc succès auprès des parents. En réponse, pour remédier au problème du sous-effectif des animateurs, la municipalité propose simplement pour l'année prochaine de limiter les places en appliquant un système de priorité :

**Parents chômeurs ou en situation précaire,
vos enfants ne seront pas prioritaires.**

Depuis plusieurs années, nous assistons à **une dégradation de la politique de l'enfance** sur Saint-Cyr. En fait, notre municipalité n'en a pas vraiment, elle raisonne sommairement en terme financier et d'économie sans une réelle réflexion sur l'intérêt éducatif et social, sur la nécessité d'apporter à chaque enfant les moyens nécessaires à son épanouissement..

- Bulletin d'Adhésion -

Nom :

Prénom :

Tél. :

Adresse :

e-mail :

J'adhère à **ACTION CITOYENNE ET SOLIDAIRE** et verse **10 €** à titre de cotisation annuelle

Je soutiens **ACTION CITOYENNE ET SOLIDAIRE** et verse _____ €

Date :

A adresser avec votre règlement à : **ACTION CITOYENNE ET SOLIDAIRE**

16 villa de l'Epi d'Or
78210 ST CYR L'ECOLE

Site : <http://acs-stcyр.іfrance.com>

email : acs-stcyр@ifrance.com

Contes et Légendes de Saint-Cyr L'Ecole

Toute contrée, notre ville n'y échappe pas, possède ses propres fables forgées au fil des années. Hypocrites, burlesques, manipulatrices ou simplement trompeuses, elles partagent toutes une grande vertu pédagogique : mettre en lumière une face cachée de l'histoire locale.

Fable du jour " La majorité municipale aime la démocratie "

Cette célèbre fable locale a très tôt fait son apparition à Saint-Cyr-l'Ecole. Elle fut vite célébrée et tous les moyens étaient bons, pour la majorité, pour clamer haut et fort cet amour passionnel. C'était même, dès 2001, à qui la raconterait le mieux aux habitants.

"J'ai pris la décision d'ouvrir les pages de notre magazine à l'opposition municipale"

M. Lavaud, Saint-Cyr Magazine, décembre 2001

"Nous nous félicitons de la décision prise par M. le Maire d'accorder aux groupes politiques un espace d'expression libre dans le magazine municipal et de faire ainsi vivre la démocratie locale à Saint-Cyr"

"Enfin la liberté d'expression"

Tribune de la majorité municipale, Saint-Cyr Magazine, décembre 2001

"C'est en donnant des règles claires à notre démocratie locale et en les respectant que nous continuerons à faire vivre au quotidien la République..."

Info ST CYR n° 414, 13 juin-5 juillet 2002

"Vous le savez, le dialogue et la concertation sont essentiels à mes yeux"

"Chacun est libre de se forger son opinion. Mais encore faut-il, pour exercer sa liberté d'opinion, que le citoyen bénéficie d'informations transparentes et fiables"

Communiqué Mairie du 21 mai 2003

... mais, derrière ces beaux discours les faits :

Le Tribunal Administratif de Versailles garant auprès des citoyens de la bonne marche des institutions locales a condamné à 5 reprises la municipalité pour ses manquements en matière de démocratie.

Le 12 janvier 2004, la Mairie de Saint-Cyr-l'Ecole est condamnée suite au refus de communication de factures liées au compte administratif 2001 de la commune, demandées par Daniel FARNIER alors président de Réconcilier St-Cyr.

Le 9 mars 2004, la municipalité est condamnée pour refus de communication de divers documents (audit financier, dossier piscine...) demandés par Fanny BRAUN, élue d'opposition.

Le 13 mai 2004, nouvelle condamnation, pour avoir refusé à Droite Démocratie et Dialogue. (groupe dissident de la majorité municipale) l'accès à la tribune libre du magazine municipal.

Le 2 décembre 2004, le tribunal annule l'arrêté municipal qui interdisait toute distribution de tracts sur l'ancien marché, suite à la requête déposée par Albert BEAUDOUT, maire-adjoint honoraire.

Le 28 décembre 2004, le maire et son équipe étaient encore condamnés par ce tribunal, suite à une requête de Mohamed AMAR, élu de la liste Gauche Plurielle, **pour avoir déplacé les boîtes aux lettres des conseillers municipaux de l'opposition à l'extérieur de la mairie** interdisant de fait l'accès de la Mairie à ces mêmes élus de l'opposition.

5 condamnations en justice en moins d'un an, la performance est notable !

***la démocratie ne se décrète pas
C'est une pratique qui s'exerce au quotidien
par le respect et l'écoute de l'autre***

Une bien mauvaise fable jouée aux Saint-Cyriens...